

Compte Rendu Comité Syndical du 12 Juillet 2017

Les membres du comité syndical se sont réunis le mercredi 12 Juillet 2017 à 18h30 à Privas (antenne du Syndicat) et en visioconférence à Davézieux (Vidalon), séance dirigée par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le mercredi 5 Juillet 2017, séance pendant laquelle le quorum n'avait pas été atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 12 Juillet 2017 sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

NOM Prénom	Représentant	Présent(e) ou suppléé(e)	Suppléé(e) par Pouvoir donné à
ALLEGRESDE Laurence	Conseil Départemental		
BALTHAZARD Catherine	Communes isolées	Présente	
BARBARY Paul	SM du conservatoire Ardèche Musique et Danse		
BARRY Paul	CA Valence Romans Agglo		
BERNARD Jérôme	CAPCA		
BOISSIE Mickaël	CA de l'ARCHE		
BOURGEOIS David	Communes isolées		
BOURJAT Laetitia	Conseil Départemental	Présente	
BOYER Aïda	CA Annonay Rhône Agglo	Présente	
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	Présente	
CAUSSE René	SEBV du Chassezac		
CHAMBON Dominique	Communes isolées	Présent	
CHAZE Max	Conseil Départemental		
CLUTIER Francis	SITHERE		
CROS Samuel	SEBP		
CUER Éric	CdC Barrès-Coiron		
DALVERNY Jérôme	Conseil Départemental		
DELDON Jérôme	Cdc Montagne de l'Ardèche		
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux-Clair		
EYRAUD Jean Michel	Sictom Entre Monts et Vallées		
FRANCOIS Jacques	Commune isolées		
GIRAUD Pascale	Commune isolées		
GOMEZ DE MERCADO France	Commune isolées		
GRANGE Louis	Commune isolées		
GRIBET Jacky	CdC Porte de DrômArdèche		

GRIFFE Gérard	Le Teil	Présent	
LARUE Francis	CA Valence Romans Agglo		
LEFEBVRE Jean Pierre	Commune isolées		
LOUCHE Alain	CAPCA		
LOUCHE Barnabé	CAPCA		
MONCHARMONT Jean	CA Valence Romans Agglo		
NOUGIER Luc	Commune isolé		M. Maurice QUINKAL
PAQUELET Marie Claire	CdC Beaume Drobie		
PETITJEAN Gilbert	Commune isolées	Présent	
PICARD Frédéric	CdC Val'Eyrieux		
POT Laurent	CdC Berg et Coiron		
QUINKAL Maurice	SERENA	Présent	
REYNAUD Marie Hélène	SM Ardèche Verte		
SARTRE Jacques	CdC du Vinobre	Présent	
MAISONNAT Pierre	Conseil Départemental		Mme Laetitia Bourjat
SENECLAUZE Bruno	CA de l'Arche	Présent	
TAULEIGNE Lise	SEBA		
TERRASSE Pascal	SDEA		
THOMAS Alain	CA Annonay Rhône Agglo	Présent	
TISSIER Pierre	SM PNR Monts d'Ardèche		
TOURETTE Mallaïta	SIRP		
VALLON Raphaël	CdC Porte de DrômArdèche		
VERMOREL André	CdC Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Présent	
VERNET Roland	Aubenas		
VILLARD Benoit	CA Valence Romans Agglo		
VIZIER Christian	CdC Porte de DrômArdèche	Présent	

Assistaient également en tant qu'invités : Henry-Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Bernard Arnaudon et Frédéric Jacouton.

Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 h 30.

1- Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 23 Mars 2017

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 7 Juin 2017

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3- Décision Modificative N°1 Budget Principal

M. Maurice QUINKAL donne la parole à Mme Stella BSERENI qui indique qu'une erreur a été faite dans la reprise des excédents lors du vote du budget primitif 2017, de plus dans le cadre du projet Pôle Emploi des recettes supplémentaires sont attendues.

Mme Stella BSERENI propose donc la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21318 (21) - 023 : Autres bâtiments publics	-35 615,32	001 (001) - 023 : Excédent d'investissement	-35 615,32
	-35 615,32		-35 615,32

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6184 (011) - 020 : Versements à des organi	50 000,00	70688 (70) - 020 : Autres prestations de se	50 000,00
	50 000,00		50 000,00
Total Dépenses	14 384,68	Total Recettes	14 384,68

4- Compte Administratif 2017 Régie Industrielle et Commerciale

Le compte administratif de l'exercice 2017 du budget de la régie commerciale laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		298 427,47 €		41 274,62 €
Opérations de l'exercice	88 921,23 €			19 629,63 €
Résultat de clôture 2017		209 506,18 €		60 904,25 €

LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		339 702,03 €
Opérations de l'exercice	69 291,60 €	
Résultat de clôture 2017		270 410,43 €

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, **égal à 209 506,18 €** au compte 002 de l'Epic des Inforoutes à son budget 2017 ainsi que l'excédent d'investissement de **60 904,25 €** au 001 de l'Epic des Inforoutes.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif de la régie commerciale, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **D'approuver** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **De décider** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

M. Maurice QUINKAL sort de la séance et ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces décisions.

5- Dissolution du budget Régie Industrielle et Commerciale

M. Maurice QUINKAL, suite au rapport numéro 4 et sur demande de M. Le Trésorier, propose la dissolution du budget annexe Régie Industrielle et Commerciale

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette dissolution.

6- Dissolution de la Régie d'Avance

M. Le Président indique que suite à la création du budget Epic des Inforoutes, il advient de dissoudre la régie d'avance qui a été transférée à l'Epic.

Pour rappel, cette régie d'avance permettait au SMI de payer les noms de domaine, les abonnements téléphoniques et internet... par prélèvement automatique.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette dissolution.

7- Demande d'adhésion de collectivités

Le Président porte à la connaissance des membres du comité syndical des demandes d'adhésion suivante :

- Mairie de Margès
- Mairie de Erôme
- Mairie de Cornas
- Syndicat des 3 rivières

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces adhésions.

6- Création d'un poste de titulaire de la fonction publique

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que considérant que l'activité de maintenance informatique des collèges ardéchois est pérenne, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Président est mise aux voix.

Le Comité Syndical,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- 2 – de créer à compter du 1 août 2017 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps complet,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette délibération.

9- Projet FSE

M. Le Président présente, sur proposition de Mme Garlann NIZON, la possibilité de déposer un projet visant à proposer des modules de sensibilisation à l'usage du numérique pour les bénéficiaires du RSA du département de la Drôme en s'appuyant sur le réseau des EPN, dont le SMI assure l'animation, la professionnalisation et la coordination.

Pour ce faire, le SMI sollicite une aide auprès du FSE géré par le département de la Drôme.

Mme Aïda BOYER signale que les dossiers FSE sont compliqués à gérer et qu'il y a des risques de devoir rembourser l'Europe si le SMI oublie le moindre document.

M. Dominique CHAMBON indique aussi que l'Europe met très longtemps à verser les fonds donc il faut prévoir la trésorerie.

M. Maurice QUINKAL, prend note des remarques de Mme Aïda BOYER et M. Dominique CHAMBON.

Le comité syndical approuve à l'unanimité ce projet.

Questions diverses et questions des délégués :

M. Maurice QUINKAL présente les trois nouveaux agents qui vont prendre leurs fonctions le 1er Septembre prochain, ainsi que leurs missions. M. Maurice QUINKAL indique aux membres du conseil syndical qu'une offre de technicien/ne helpdesk est actuellement en ligne sur Pole Emploi.

M. Maurice QUINKAL donne la parole à M. Dominique CHAMBON qui évoque la situation du futur local des Inforoutes. Il pourrait être envisagé de signer la vente en septembre prochain.

M. Maurice QUINKAL propose un nouveau fonctionnement de convocation des délégués, après discussion avec les membres du comité syndical, il a été validé de convoquer l'ensemble des élus titulaires et suppléants deux mois avant afin d'obtenir le quorum dès la première fois.

Une présentation du nouvel outil de virtualisation de serveurs est effectuée, celui-ci permet à la collectivité de ne plus avoir à gérer les sauvegardes et lui permet d'accéder à ses logiciels métier de partout, à condition d'avoir une connexion internet, et ce quel que soit l'appareil mobile utilisé (ordinateur, tablette, smartphone...).

La séance est levée à 20H